

## PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est habilité par la CARSAT et l'INRS depuis le 23/09/21 pour les formations SS4  
Numéro 1506688/2021/Amiante sous-section 4-01/O-06

### SS4 OPERATEUR DE CHANTIER - RECYCLAGE

*Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant toute intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, appelée intervention de sous-section 4. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.*

#### OBJECTIFS :

Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante

#### CONTENU DE LA FORMATION :

Evolutions réglementaires

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

#### SANCTION VISÉE :

Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

#### MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

#### RÉFÉRENCES :

Formation inscrite au répertoire spécifique RS6417 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (intervention en sous-section 4). <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6417/>

#### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

#### DURÉE, EFFECTIFS :

1 jour (soit 7 heures)  
10 stagiaires/session

#### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

#### QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur certifié INRS / OPPBTP

#### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE

#### HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

#### TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

295 € HT

Emilie Marquet  
Responsable pédagogique



## PROGRAMME DE FORMATION